

La dématérialisation des factures



Esope, Cabinet de conseil indépendant
59 rue La Boétie
75008 Paris.
Tel: 01.42.89.44.74
www.esope.net



Éditorial

Il s'échangerait en France près de deux milliards de factures chaque année, la plupart étant des factures inter-entreprises. On estime par ailleurs entre 15 et 25 € le coût administratif de traitement global de chacune de ces factures, en additionnant les coûts encourus par le fournisseur et ceux subis par l'entreprise cliente. De plus, les délais de paiement de ces factures sont la source d'un crédit inter-entreprises (« crédit-client ») d'environ 450 milliards d'€ en France.

On comprend dès lors les enjeux pour chaque entreprise en termes de réduction des coûts de traitement administratif, aussi bien qu'en termes d'optimisation de la gestion de trésorerie.

La dématérialisation des factures est un des outils les plus puissants pour faire baisser significativement ces coûts (de 30% à 70% pour les coûts de traitement).

En prime : Le traitement plus rapide des factures reçues permet d'accélérer la récupération de TVA et les clôtures comptables, et de réduire d'autres coûts cachés, comme la détection de factures non parvenues et la constitution des provisions correspondantes...

Mais qu'est-ce que la dématérialisation des factures ?

C'est tout simplement le remplacement des factures « papier » par des factures électroniques, ce qui permet :

- ◆ d'éviter les manipulations physiques, aussi bien entre le fournisseur et le client (opérations d'impression et traitement du courrier) qu'à l'intérieur de chacune de ces organisations (archivage papier, circuits d'approbation et de traitement comptable),
- ◆ d'éviter certaines ressaisies, remplacées par une acquisition automatique de données,
- ◆ de réduire les délais et les coûts en conséquence.

Pour maximiser le bénéfice de la dématérialisation, il est souhaitable :

- ◆ de se placer dans un cadre de dématérialisation « fiscale », c'est à dire autorisant pour le client la déduction de la TVA et la reconnaissance de la charge, sur la base des seules pièces électroniques (sans papier). Depuis la publication en 2003 des derniers textes transposant la directive européenne du 20 décembre 2001, deux voies sont ouvertes : l'EDI ou l'envoi de factures sécurisées par une signature électronique ;
- ◆ de couvrir la plus grande part possible du processus. Par exemple pour une société cliente, il est souhaitable de prolonger l'étape « collecte de factures » par des étapes « acquisition automatique

de données », « intégration dans le systèmes comptable », « workflow de validation des factures », et « archivage numérique ».

L'expérience d'ESOPE à votre profit

Un projet de dématérialisation de factures peut générer un retour sur investissement (ROI) très attractif, à condition de bien maîtriser :

- ◆ l'enchaînement de processus très variés, allant pour un client des achats à la mise en paiement,
- ◆ les impacts organisationnels, qui sont importants et sensibles dès qu'il est question d'abandonner le support papier traditionnel (conduite du changement),
- ◆ les contraintes juridiques et fiscales.

Spécialiste dans l'optimisation des processus Back Office, et possédant des compétences précises (consultants en organisation, experts fonctionnels de la comptabilité, spécialistes systèmes) ESOPE est en mesure de vous aider à cerner rapidement les points clés d'une démarche de dématérialisation de factures dans le contexte de votre entreprise, et à vous accompagner dans la mise en œuvre du projet.

Olivier Lacolley

Un succès assuré, dans le respect des valeurs d'ESOPE :

- Performance opérationnelle : un réel engagement du cabinet sur la qualité de ses services, des solutions argumentées et développées avec rigueur et clarté.
- Une approche sur mesure : un savoir-être adapté à chaque client, une démarche alliant discrétion & efficacité dans le respect de votre culture.
- Indépendance : détenu à 100% par deux associés, indépendant de tout éditeur ou SSII, Esope formule ses conseils dans l'intérêt exclusif de ses clients.

*Un projet ? Une question ? **N'hésitez pas à nous en parler:***

01 42 89 44 74 ou contact@esope.net